

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

94-30 du 10 FEVRIER 1994

DECRET N°- /MFPRA.DGFP.DGCA.YO.
Portant Inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1991, des Inspecteurs
Principaux des Cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des Douanes, en tête: OSSETE
NIAMBA (Sévérin Valenco.)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du ~~15 Mars 1992~~ ;
(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989, portant Refonte du
Statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I ;
(/u le décret n°59/178 du 21 Août 1959, portant statut commun
du Personnel des Douanes ;
(/u le décret n°65/170/FP-BE du 25 Juin 1965, réglant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n°74/170 du 31 Décembre 1974, abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n°85/230 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des
situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n°90/26 du 14 Novembre 1990, portant déblocage
des effets financiers des avancements et de révisions des situations administ~~rat~~
tratives ;
(/u le décret n°93/315 du 23 Juin 1993 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n°93/318 du 24 Juin 1993, portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n°93/342 du 19 Juillet 1993 portant organi-
sation des intérim des Ministres ;
(/u l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritai-
re d'Avancement, réuni à Brazzaville, le 11 Septembre 1991;


DECRETE :

Article 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1991, les Inspecteurs Principaux des Cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Douanes dont les noms suivent :

Pour le 3° échelon à 2 ans.

- OSSETE-NIAMBA (Sévérin Valence) Brazzaville

Pour le 4° échelon, à 2 ans

- KIBAMBA (Pierre) Brazzaville

Article 2 : Le présent décret sera ~~enregistré~~, publié au Journal Officiel ~~de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.~~ /.-

Brazzaville, le 10 FEVRIER 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives ;

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Jean Prosper KOYO.-

AMPLIATIONS :

- JORC 1
- DGFP/DGCA // 2
- D.G.B. 2
- DGCF 2
- DGD-SP 2
- DRD/BZW 2
- BST/DGCA 3
- INTERESSES 2
- DOSSIERS 6
- SGG/BC 3./.-